

This pdf is a digital offprint of your contribution in M. Teixeira Anacleto (ed.), *Topique(s) du public et du privé dans la littérature romanesque d’Ancien Régime (La République des Lettres 58)*, ISBN 978-90-429-3090-2.

The copyright on this publication belongs to Peeters Publishers.

As author you are licensed to make printed copies of the pdf or to send the unaltered pdf file to up to 50 relations. You may not publish this pdf on the World Wide Web – including websites such as academia.edu and open-access repositories – until three years after publication. Please ensure that anyone receiving an offprint from you observes these rules as well.

If you wish to publish your article immediately on open-access sites, please contact the publisher with regard to the payment of the article processing fee.

For queries about offprints, copyright and republication of your article, please contact the publisher via peeters@peeters-leuven.be

LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES 58

**TOPIQUE(S) DU PUBLIC ET DU PRIVÉ
DANS LA LITTÉRATURE ROMANESQUE
D'ANCIEN RÉGIME**

Marta TEIXEIRA ANACLETO



ÉDITIONS PEETERS
LOUVAIN - PARIS - WALPOLE, MA
2014

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos (Marta Teixeira Anacleto)	V
--	---

I. DÉFINITIONS

Delphine DENIS, La tentation romanesque du <i>Canzoniere</i> , de <i>L'Astrée</i> aux Scudéry	3
Jan HERMAN, La chambre secrète du roman	15

II. LIEUX PRIVÉS/INTIMES DU ROMANESQUE

Ana PAIVA MORAIS, <i>Le corage</i> de Tristan: la raison d'aimer ou l'argumentation intime dans le <i>Roman de Tristan</i> de Thomas d'Angleterre.....	31
Margarida MADUREIRA, Jeux de masques: le public et privé dans la lyrique des troubadours	41
Ana Maria MACHADO, Péchés publics, vices privés – <i>Le Livre des Confessions</i> de Martín Pérez.....	53
Christine DE BUZON, Cabinets et garde-robes: la représentation de quelques lieux privés dans l' <i>Amadis de Gaule</i> français.....	63
Véronique DUCHÉ-GAVET, Dans l'intimité du roman (première moitié du XVI ^e siècle).....	73
Frank GREINER, La notion d'individu dans <i>L'Astrée</i>	83
Sara AUGUSTO, <i>Être ou paraître?</i> Questions d'identité et de <i>protagonisme</i> dans le roman pastoral portugais.....	91
Daniel MAHER, Éléments d'une poétique de l'espace féminin au XVII ^e siècle...	101
Helena AGAREZ MEDEIROS, <i>La Paméla</i> de Voltaire ou La romantisation du privé	111
Paul PELCKMANS, Les invités des Wolmar.....	121
Stéphane LOJKINE, Scène pour voir et chambre des brutalités: la cloison de l'intime, des <i>Mille et Une Nuits</i> à <i>Joconde</i>	135

III. LIEUX PUBLICS/HISTORIQUES DU ROMANESQUE

Éric MÉCHOULAN, Amitié: relation privée et relations publiques	151
Yasmina FOEHR-JANSSENS, Le corps privé est politique: typologie de la mixité dans la <i>Première Continuation du Conte du Graal</i>	161

Martina BENDER, La mise en scène du privé dans l'espace public – histoire et fiction dans l'œuvre de Antonio de Guevara (1480?-1545)	175
Delphine AMSTUTZ, Le favori royal dans le roman du XVII ^e siècle.....	187
Olivia AYME, <i>Milord All'eye et Milord All'ear</i> : la topique de l'espion dans les cours	197
Françoise LAVOCAT, De part et d'autre de la fenêtre. Partage des lieux et transgression des seuils en temps de peste	207
Hélène CUSSAC, Circulation et communication sonores entre espace public et espace privé au XVIII ^e siècle.....	217
Monique MOSER-VERREY, L'anecdote ou la publication d'histoires privées	229
Paulo SILVA PEREIRA, L'intime et le social. Figurations du genre dans l'œuvre de Teresa Margarida da Silva e Orta	243
Ana Teresa PEIXINHO, Le mode épistolaire et le débat public et privé: la lettre aux XVIII ^e et XIX ^e siècles.....	253
Marc ESCOLA, Topiques utopiques. Politiques publiques des passions privées dans l' <i>Histoire des Sévarambes</i> de D. Veiras (1677-1679).....	263

IV. ENTRE-LES-LIEUX

Audrey GILLES-CHIKHAOUI, Quête du plaisir et dialectique privé/public du moi féminin dans <i>Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours</i> d'Hélisenne de Crenne.....	277
Guy POIRIER, Le privé et le public dans l'œuvre de Brantôme.....	287
Marta TEIXEIRA ANACLETO, Apories de l'extériorité dans la fiction pastorale ibérique et française.....	297
Anne-Marie GARAGON et Frédéric CALAS, Espaces privés, espaces publics dans <i>La Princesse de Clèves</i> : phénomènes topiques et discursifs.	309
Camille ESMEIN-SARRAZIN, Espaces publics et monde du for privé dans l'œuvre fictionnelle de Mme de Lafayette: conflits intérieurs et tentation de la retraite.....	321
Antoinette GIMARET, Le romanesque libertin, entre public et privé. Lecture des <i>Confessions</i> de Jean-Jacques Bouchard.....	331
Marie-Christine PIOFFET, Bibliothèques imaginaires et subversion de l'espace littéraire public au XVII ^e siècle.....	341
Martine JACQUES, Le repas utopique: effets de réel, effets de fiction	351
Nathalie KREMER, L'écriture elliptique dans les <i>Mémoires d'Anne-Marie de Moras</i> du Chevalier de Mouhy (1739)	361
Katrien HOREMANS, <i>Nuda narratio</i> versus Dame rhétorique. De la scène privée à la scène publique dans les Mémoires au XVIII ^e siècle	369
Florence MAGNOT-OGLIVY, Lire le don: niveaux de publicité et polysémie des dons chez Challe, Marivaux et Laclos.....	379

Ana Alexandra SEABRA DE CARVALHO, Topique(s) du public et du privé dans les <i>Lettres athéniennes</i> de Claude Crébillon: libertinage et roman épistolaire.....	391
Marie-Hélène CHABUT, Quand le privé se fait public: l'accession de l'expérience féminine au domaine public dans quelques romans du XVIII ^e	401
Jean-Pierre DUBOST, Topiques et topographies de la passion. Des histoires tragiques à la fiction sadienne.....	413

AVANT-PROPOS

Le titre du présent volume – *Topique(s) du public et du privé dans la fiction romanesque d'Ancien Régime* – aurait pu ne pas échapper à la logique délicate de l'anachronisme, si l'on considère l'évolution que ces deux notions ont subie dans l'Histoire. Il suffit de prendre en compte les enjeux politiques, religieux, littéraires, que Philippe Ariès et Georges Duby¹ ont mis en évidence, pour comprendre la labilité de toute distinction historique entre sphère publique et sphère privée avant la Révolution, avant que la valorisation de l'intime ne croise celle de l'homme public et de l'espace social de communication². Néanmoins, la valeur heuristique introduite d'emblée par le mot «Topique» (au pluriel), associée au champ du romanesque, permet, en quelque sorte, de sublimer la gageure et d'analyser le couple notionnel public/privé du point de vue de la «représentation» du texte, dans le texte³.

Cette expansion sémantique (littéraire, historique, sociologique) des deux notions justifie la nature de la manifestation scientifique qui a été à l'origine de ce volume: le Colloque International «Topique(s) du public et du privé dans l'espace de l'écriture romanesque européenne – du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle», organisé, en juin 2010, par le Groupe «Poétiques» du Centre de Littérature Portugaise de l'Université de Coimbra (CLP), XXIV^e Colloque International de la SATOR (Société d'Analyse de la Topique Romanesque avant 1800). De fait, la nature du sujet suppose, au départ, un travail autour de la notion de «frontière», implicite dans le cadre des recherches du CLP et de la SATOR: frontières entre le public et le privé dans la littérature européenne d'Ancien Régime (domaine de la poétique comparée); frontières de la fiction renvoyant à la notion plurielle de «topos» (domaine de la rhétorique et de la narratologie). L'approche inter-poétique qui conduit certains projets de recherche

¹ Voir *Histoire de la Vie privée*, Philippe Ariès et de Georges Duby éd., Paris, Seuil, 1999.

² Voir Albane Cain (dir), *Espace(s) public(s), espace(s) privé(s): Enjeux et partages*, Paris, L'Harmattan, 2004.

³ Voir le discours critique sur le public et le privé développé dans le domaine du littéraire (Hélène Merlin, *Public et Littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1997; Benedetta Papiasogli, *Le «fond du cœur». Figures de l'espace intérieur au XVII^e siècle*, Paris, Champion, 2008; «Moi public» et «Moi privé» dans *les Mémoires et les écrits autobiographiques du XVII^e siècle à nos jours*, Rolf Wintermeyer éd., Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008).

inscrits dans le groupe «Poétiques» du CLP, recouvrant le Moyen Âge et le Baroque, sa motivation à définir l'identité de la littérature portugaise dans le cadre du dialogue critique avec d'autres littératures, rejoint le questionnement continu sur la notion de «topos» que la SATOR développe depuis 1987, en s'appuyant et sur la notion elle-même et sur un corpus historiquement cohérent (le roman jusqu'à la Révolution). Les différents sujets développés au cours des années dans les colloques de cette société savante attestent de l'évolution épistémologique du débat sur la topique, centré soit sur des questions plus largement théoriques («*L'homo narrativus*», «L'étrange topos étranger», «*Tempus in fabula*»), soit sur des questions thématiques (la violence, l'utopie, le secret, les géographies imaginaires, la rencontre, la ruse, la fuite, le mariage), soit sur des questions d'ordre narratif (le dénouement, les ouvertures narratives, la lecture/les lecteurs, la féminité et la masculinité, les préfaces). Ainsi la plasticité de la recherche satorienne émanant du mouvement d'expansion spécifique des *topoi* dans la fiction romanesque française d'Ancien Régime permet d'interroger d'autres recherches en cours (dont celle des projets «Poétiques du Moyen Âge» et «Poétiques du baroque» du Centre de Littérature Portugaise) qui, non seulement incluent d'autres littératures, mais évaluent également les effets de la fiction dans l'histoire.

Les études réunies dans ce volume constituent des réécritures ultérieures de la plupart des interventions présentées lors de ce Colloque, le défi de ce dernier ayant été, de prime abord, de s'interroger sur la complexe délimitation des sphères du public et du privé dans le roman européen du Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e, pour ensuite permettre à la pensée de mûrir et d'essayer d'apporter des réponses ou, à tout le moins, d'en prolonger le débat au cœur de la SATOR et au sein du Groupe «Poétiques» du CLP. C'est pourquoi cet ensemble d'études témoigne de l'état des lieux et de la nature des *lieux*, dans le cadre de la fiction romanesque, du Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, et soumet la dialectique du public et du privé, énoncée dans le titre du volume, à la dynamique historique et esthétique des phénomènes de récurrence et, du coup, à l'autoréflexivité fictionnelle. Ce faisant, il a été possible de faire converger les diverses questions posées lors du Colloque (autour des genres, du «gender», des «lieux» publics et privés du roman à différentes époques et dans différents contextes de lecture) en une structure qui tente d'en faire la synthèse, d'en nourrir le débat, sans que la frontière entre public et privé ne devienne étanche à la suite de l'effet de récurrence du «topos». De fait, l'interrogation plus ou moins perceptible, dans

l'ensemble des articles, sur les modalités de construction et de signification du «topos» romanesque, devient un argument formel fondamental pour l'analyse des ambivalences épistémologiques qui fondent le couple public/privé dans la fiction d'Ancien Régime. Ainsi, après une entrée en matière, correspondant à une ouverture herméneutique sur le sujet («Définitions»), le volume s'attarde sur les inévitables effets de dédoublement d'un couple d'opposition lorsque celui-ci est l'objet de «représentation» dans et par l'écriture romanesque («Lieux privés/intimes du romanesque»; «Lieux publics/historiques du romanesque»), pour finalement insister sur l'espace interstitiel («Entre-les-lieux»), entre public et privé, qui est, au fond, celui du roman – du Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Il semble par conséquent logique que l'*incipit* (I.) de ce volume, imposé par la nature des différents articles et par la nature du sujet, souligne justement les effets de représentation, dans le roman, de la partition entre le public et le privé, et suggère leur intervention, plus ou moins explicite, dans la fabrication même de la fiction. De ce fait, si différentes qu'elles soient par les situations textuelles présentées, les deux études qui constituent le point de départ ontologique de cet ouvrage – «La tentation romanesque du *Canzoniere*, de *L'Astrée* aux Scudéry» (**Delphine Denis**), «La chambre secrète du roman» (**Jan Herman**) – tirent leurs arguments du passage de l'écriture poétique à l'écriture romanesque pour démêler le tissage complexe d'une topique issue du jeu établi entre les sphères du public et du privé. La présence de textes versifiés dans certains romans baroques français de la première moitié du XVII^e (de *L'Astrée* aux Scudéry) énoncés par des personnages de romans, suscite souvent, selon Delphine Denis, «la tentation d'une lecture biographique», dans le sillage de la tradition de lecture du *Canzoniere*, laissant deviner, au cœur d'une littérature galante, «une partielle porosité du particulier et du public». La poésie constituant, pour certains romans baroques, le support d'une lecture à clefs qui renvoie à un brouillage de l'intime, du sentiment amoureux et de la fiction mondaine, les lieux du public et du privé ne semblent ainsi pouvoir se définir qu'à l'intérieur du roman, entre vérité et mensonge, dans sa «chambre secrète». Cette belle métaphore, énoncée dans le titre de l'étude de Jan Herman, nous permet de poursuivre la définition des enjeux critiques, sous-jacents à ce volume, par le biais du concept de «récit génétique». Le *Lai* de Marie de France, «texte brisé, double, à la fois profondément intime et public», racontant comment l'aventure secrète de deux amants et du rossignol est devenu publique par le passage du poétique au narratif, de la voix à l'écriture, autorise en effet l'hypothèse

de lecture du *lais* au *roman* comme genre, comme genre autoréflexif. Le roman se referme, en même temps, sur son existence publique et sur sa version privée (comme *Le Manuscrit trouvé à Saragosse*): «c'est dans l'interstice entre ces deux versants du texte, public et privé, que pourrait s'élaborer une poétique et une stylistique historiques du roman» d'Ancien Régime.

Il sera donc question, dans les trois parties qui suivent, d'une esquisse de cette poétique et de cette stylistique historique du roman jusqu'à la Révolution.

Les articles regroupés autour des «Lieux privés/intimes du roman» rendent compte d'une privatisation de la parole fictionnelle, du Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, sans pour autant cesser de dialoguer avec les autres lieux de l'écriture romanesque qui composent le volume. Ainsi, les trois études qui ouvrent ce premier moment de réflexion (II.), consacrées au Moyen Âge envisagent, sous des perspectives diverses, l'écriture littéraire comme moyen de liaison entre l'intimisme du sujet et le monde extérieur. La topique de l'instabilité du sujet amoureux, associée à une topique de la dramatisation et de l'intimité, analysées par **Ana Paiva Morais** dans *Le Roman de Tristan*, se font l'écho de l'hésitation entre la théorie du sujet scindé, réminiscence de la méditation augustinienne, et l'aliénation de l'image du moi, dans l'écriture du moi qui caractérise Tristan, saisies à partir d'un ensemble de *topoi* associés au motif du «corage» (cœur, pensée intime, sentiment). Ces hésitations autour du sujet et de la parole poétique privés s'explicitent aussi, selon **Margarida Madureira**, dans la lyrique des troubadours, par l'expression du chant de douleur ou de joie du sujet lyrique devant l'assemblée de courtisans, espace public par excellence. La «publication» du chant s'inscrit alors dans la construction d'un sens qui reste néanmoins associé à la topique du secret, dominant cette lyrique amoureuse occitane et française des XII^e et XIII^e siècles. Cette même dimension transversale de la topique du secret dans la littérature médiévale se retrouve dans l'analyse qu'**Ana Maria Machado** présente du *Livre des Confessions* de Martín Pérez, lorsqu'elle dégage le sens des oppositions public/caché, scandale/secret, découvrir/occulter. On passe ainsi aisément du secret à l'«intimité du roman» lorsque l'on considère la fiction romanesque des XVI^e et XVII^e siècles. **Christine de Buzon** réfléchit sur la «géométrie de lieux réservés, privés, voire intimes» de l'*Amadis de Gaule* français, sur leur représentation dans les espaces du «cabinet» et de la «garde-robe» et leurs enjeux politiques et esthétiques; **Véronique Duché-Gavet** s'arrête sur le roman de la première moitié du XVI^e, en précisant que la fiction

amoureuse de l'époque conjugue l'intimité de l'espace avec la parole la plus intime, même si cet espace, notamment la «garde-robe», permet d'instaurer d'emblée un jeu d'alternance entre le public et le privé. L'évolution conceptuelle vers la notion moderne ou pré-moderne d'«individu» mène **Frank Greiner** à en expliciter la double dimension de personne et de sujet dans *L'Astrée*, à l'intérieur du «groupe», la rêverie arcadienne fournissant «un terrain favorable à l'appréciation des qualités individuelles» et à l'évaluation consciente de la subjectivité amoureuse à travers l'identité de la personne. De même, **Sara Augusto** s'interroge sur l'identité du berger (berger-poète-courtisan) dans le roman pastoral portugais, pour développer la notion de «protagonisme»: quand le récit se déplace vers la vie privée, formant un univers clos, le protagoniste fuit la vie publique pour protéger la dimension individuelle de sa quête et de sa mélancolie amoureuses. Ce repli sur soi et sur les lieux intimes de l'espace romanesque peut alors évoluer, au milieu du siècle, vers des utopies intimes, féminines en l'occurrence, comme le souligne **Daniel Maher** lorsqu'il analyse *Les nouvelles françaises ou les divertissements de la princesse Aurélie* de Jean Regnaud de Segrais (1656) et *La Précieuse ou le mystère de la ruelle* de Michel de Pure (1656-58): les deux auteurs créent des espaces féminins privés (la ruelle) à l'écart de la société dominante, à l'écart de l'extérieur, c'est-à-dire à l'écart de l'espace d'action masculine et des regards indiscrets, dans deux romans qui pensent déjà, en leur sein, l'«espace narrateur» et l'«espace narré». Dans une perspective symétrique, la «romantisation du privé» marque, à des degrés divers, le parcours du romanesque sentimental du siècle suivant, comme le montrent, par le biais de la forme épistolaire, **Helena Agarez Medeiros** et **Paul Pelckmans**. Dans le cas de *La Paméla* de Voltaire (Helena A. Medeiros), la réflexion s'appuie sur l'analyse du processus de mise en intrigue d'une correspondance privée, c'est-à-dire la construction d'un projet strictement privé se nourrissant de la feintise du privé, alors que cette même feintise offre une subtile clef de lecture dans le cadre de la construction de la société idéale de Julie et de Wolmar. Ainsi pour **Paul Pelckmans** «*La Nouvelle Héloïse* est aussi l'histoire d'une sécession sentimentale», dans la mesure où l'intimisme s'y distingue de la clôture utopique, l'hospitalité atypique de Wolmar annonçant déjà l'individualisme moderne et la dimension politique du privé. Le premier axe du volume ne pouvait par conséquent se clôturer que par le regard que **Stéphane Lojkine** porte sur les différentes «cloisons intimes» – «la chambre de Fragonard», «la cloison libertine», «la cloison pornographique» – qui métamorphosent l'espace fermé de la chambre en espace

ouvert de la scène, des *Mille et Une Nuits* à *Joconde*, de l'Arioste à La Fontaine et, un siècle plus tard, à l'*Histoire de Dom B****, portier des *Chartreux* (1740). Les jeux d'optique – et les enjeux de la construction topique des différents récits narratifs et picturaux – accentuent le pouvoir de la représentation du privé et du public, car «la cloison accommode le regard», elle montre la possibilité de mettre sur scène l'interdit de la chambre, de publier l'intime, annonçant l'invention de l'espace public moderne.

On passe, grâce au concept de «représentation» («l'œil et le dire») des «Lieux privés/intimes» aux «Lieux publics/historiques» du romanesque (III.), puisant, maintenant, dans la dimension politique et éthique de la dichotomie. Cet ensemble d'études s'ouvre justement sur une réflexion sur l'«Amitié: relation privée et relations publiques», dans laquelle **Éric Méchoulan** postule l'impossibilité historique de circonscrire la notion à un seul volet, soit au privé (depuis Montaigne), soit au public (dans les temps antiques). L'apport sociologique et historique de cette analyse permet de mieux comprendre «l'instabilité propice de l'amitié», de Montaigne à Saint-Évremond et à la *Carte de Tendre*, pour se focaliser sur «la véritable amitié politique», celle qui croise la relation privée et les relations publiques et qui au fond se définit aussi au seuil des lieux publics et historiques du romanesque. Soulignant à juste titre la porosité entre la sphère publique et la sphère privée dans le contexte de la féodalité médiévale, **Yasmina Foehr-Janssens** montre comment la *Première Continuation du Conte du Graal* construit un espace public inédit, puisque le texte ouvre la voie à une mixité de la société de cour et accentue la participation des femmes aux décisions politiques, sans que la privatisation de l'espace public ne se détruise dans la fiction. L'espace de la cour devient d'ailleurs chez Guevara, dans un autre contexte littéraire, l'emblème d'un monde en crise (*Menosprecio de Corte y Alabanza de Aldea*), lieu à la fois historique et fictionnel, où, comme le fait remarquer **Martina Bender**, «le public détermine le privé, le privé devenant très souvent une affaire publique». La Cour, espace public et privé à la fois, demeure de fait un lieu de représentation pertinent pour l'analyse topique, comme le prouvent les études consacrées au personnage du favori royal dans le roman du XVII^e siècle (**Delphine Amstutz**) et à la topique de l'espion dans les cours (**Olivia Ayme**). D'une part, «personnage littéraire inédit», créé dans le roman sous Louis XIII, le favori royal, homme politique intime du souverain, implique une «réévaluation politique de la sphère privée» accompagnant l'évolution du genre jusqu'à l'essor du roman tendre et galant – comme *Ibrahim ou l'Illustre Bassa* de Georges

de Scudéry l'illustre judicieusement; d'autre part, l'espion, «figure singulière» se situant entre l'espace public où il est clandestin et l'espace privé où il donne à voir l'extérieur à travers la correspondance qu'il fait publier, ouvre le roman à l'Histoire par «le jugement individuel sur les organisations collectives» – tel est l'enjeu fictionnel de *L'Espion du Grand Seigneur dans les cours de l'Europe* de Giovanni Paolo Marana (1684). Cette «transgression des seuils» (**Françoise Lavocat**), cette ouverture de la fiction à l'Histoire se manifeste également dans la circulation des *topoi*, soit par les mouvements (du dehors vers l'intérieur, de l'intérieur vers le dehors) de personnages ambivalents, soit par les «lieux» du récit donnant sur l'extérieur: la fenêtre, dans les récits de peste (Pierre de Boaistuau, Jean de Marconville, Benedetto Cinquanta, Defoë), manifeste la séparation entre l'intérieur (où les habitants sont enfermés par ordre du pouvoir public) et l'extérieur, entre le corps et la loi, le féminin et le masculin. La «transgression des seuils» s'accomplit aussi, comme le montre Hélène Cussac, par la circulation des bruits entre espace privé et espace public (le bruit des carrosses, des instruments de musique, des cloches dans les romans de Challe, Marivaux, Rousseau, Restif de la Bretonne), par le rythme des déplacements humains entre les deux espaces, par la rumeur (attitude politique ou personnelle), instituant une topique du champ sonore qui révèle l'ambiguïté foncière de la dualité public/privé au XVIII^e siècle. En accentuant la valeur historique et politique de cette ambiguïté, le genre de l'anecdote illustrée (Baculard d'Arnaud, *Sidney et Volsan, histoire anglaise*; Liebman, *anecdote allemande*; Sargine, *nouvelle*; Louis d'Ussieux, *Raymond et Mariane, nouvelle portugaise*), analysé par **Monique Moser-Verrey**, conjugue l'écriture sensible et l'esthétique du tableau pour ouvrir l'espace privé aux valeurs bourgeoises des Lumières, et projette la topique de l'espace privé et des sentiments sur l'éloge des «vertus citoyennes propices à la nation». Ainsi s'effectue un décentrement topique du privé vers le social, au XVIII^e siècle, qui accompagne l'Histoire, en France et ailleurs: **Paulo Pereira** choisit un roman portugais écrit par une femme, Teresa Margarida da Silva Horta, en 1752 (*Aventuras de Diófanes ou Máximas de Virtude e Formosura*) pour déceler les formes historiques concrètes de la féminité et de la masculinité qui relèvent, dans le texte, de la fixation de modèles de comportement à suivre, en privé et en public, les vertus étant indispensables à l'établissement des relations politiques et sociales. **Ana Teresa Peixinho** tend pour sa part à montrer comment «le mode discursif épistolaire s'est insinué dans l'espace public européen au cours du XVIII^e», la lettre de fiction et la lettre publique devenant une forme

d'intervention publique et politique, au Portugal et en Europe. On peut alors conclure, avec **Marc Escola**, que «le partage entre espace public et sphère privée constitue la question politique elle-même» et qu'il conditionne le système des genres: l'utopie de Veiras (*l'Histoire des Sévarambes*) introduit justement une dichotomie entre la sphère intime du sentiment («le partage du sensible») et les politiques publiques agissant sur ces passions privées.

L'utopie de Veiras, récit nucléaire de mise à distance fictionnelle, illustre néanmoins l'échec final de la tentative d'instituer un espace social total: même si l'amour peut être traité «comme affaire d'État» (René Démoris cité par Marc Escola), le roman ne peut se passer d'un *ethos* ambivalent qui le situe «entre-les-lieux» pour concevoir le lieu du partage entre public et privé. L'ensemble d'études qui compose le dernier noyau de réflexion de ce volume (**IV.**) insiste, par sa diversité, sur les structures de l'ambivalence qui fondent, dans la fiction romanesque d'Ancien Régime, la construction d'un régime topique «instable», situé à la frontière de la sphère privée et de la sphère publique, lequel s'appuie, en dernier ressort, sur une écriture et sur une lecture autoréflexives (la «chambre secrète du roman») dont le récit ne se départ pas. Dans son article sur *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours* d'Hélisenne de Crenne, **Audrey Gilles-Chikhaoui** souligne, dès le début, que la quête du plaisir amoureux signifie pour le personnage féminin une tension entre public et privé, exhibition et dissimulation, espaces intérieurs et extérieurs, l'intériorité instable d'Hélisenne se confrontant symboliquement au «brouhaha public». Il en résulte que l'écriture «confère au moi féminin du roman un statut dont les ambiguïtés ne cessent d'interroger. Hélisenne réussit à dépasser le confinement à la fois social et amoureux par l'écriture». Toujours dans le cadre de la Renaissance, l'œuvre de Brantôme suppose aussi un brouillage entre les mondes du privé et du public (**Guy Poirier**), associé à la question du genre et à la représentation des *topoi* décrivant les comportements des Dames dans la cour. Dans le parcours vers le romanesque du XVII^e siècle, notamment vers la pastorale, genre à dimension européenne par excellence, «les apories de l'extériorité» (**Marta Teixeira Anacleto**) délimitent, en quelque sorte, le jeu entre l'individu et le social, la fiction et l'histoire, l'enjeu primordial consistant à créer des médiations littéraires successives entre l'espace intime du berger de fiction, l'espace privé, voire biographique, de l'auteur et intention sociale du texte. De la même manière, l'aporie marque, selon **Anne-Marie Garagnon et Frédéric Calas**, le rapport entre les espaces privés et les espaces publics associés,

dans *La Princesse de Clèves*, à la construction «chez X», étant donné que la circulation de *topoi* ressortissant à cette formule suppose la privatisation du public et la divulgation du privé. Les espaces, privés ou publics, réels ou discursifs, inversant «leurs polarités respectives par la circulation de la parole et les histoires dans l'histoire», ce procédé devient topique et participe à la tension entre histoire, diégèse et fiction. Par ailleurs, l'analyse de *Zayde* proposée par **Camille Esmein-Sarrazin** montre que le jeu de l'alternance entre scènes de société et moments de solitude, décrit dans *La Princesse de Clèves*, s'organise différemment dans ce long roman historique, en raison du caractère public du sentiment amoureux: si *Zayde* propose, en quelque sorte, une re-lecture de l'opposition privé/public dans l'œuvre romanesque de Mme La Fayette, c'est que le roman révèle aussi, sous le signe de la retraite, la possibilité «d'un sentiment durable, officialisé et vécu dans un cadre public». Les oscillations esthétiques et éthiques entre lieux publics et lieux privés se multiplient ainsi dans la fiction romanesque d'Ancien Régime, celle-ci trouvant son éventuelle légitimation dans les mondes possibles évoqués et dans son rapport à l'Histoire. Deux autres genres témoignent des croisements inévitables du littéraire et du politique, avant et après le tournant du siècle: le roman libertin et le roman utopique. Dans le premier, «les libertins du premier XVII^e siècle se racontent dans leur privé, mais au profit d'un discours subversif sur le monde et sa police des corps» (**Antoinette Gimaret**), ce qui justifie la tension entre privé et public qui se joue dans les *Confessions* de Jean-Jacques Bouchard: le recentrage sur le privé corporel (sphère familiale et sphère sociale des amis, des maîtresses) n'empêche pas la double dynamique de publicité du privé – la publication du moi privé – et de privatisation du public – prolongement de la sphère privée – que la projection auctoriale confessionnelle autorise. Une «contre-topique» associée à la pensée libertine ne nie pas forcément l'éthique du privé des *Confessions*, même si la «sub-version» s'impose en tant que contrainte d'écriture et de lecture du genre. Dans le second, la fonction subversive des bibliothèques imaginaires, étudiée par **Marie-Christine Pioffet** dans *L'Isle des Hermaphrodites* d'Artus Thomas, (1605), *Les États et Empires de la Lune* de Bergerac, (1657), la *Relation du Royaume de Coqueterie* (1659), *Macarise* (1664) et le *Plan et dessein du poème allégorique et tragico-burlesque, intitulé «Les couches de l'Académie»* d'Antoine Furetière (1687), représente une oscillation disruptive du public et du privé dans les fictions utopiques. Examinant un *corpus* qui traverse le siècle, l'auteur conclut que la bibliothèque imaginaire, «microcosme du monde littéraire», a une fonction

subversive dans ces fictions imaginaires, dans la mesure où cet espace anéantit l'espace public de la connaissance, au profit de plaisirs d'ordre privé. Cette même dialectique subversive entre espace de socialisation et espace privé du corps s'impose, au cœur de la fiction imaginaire, dans la topique du «repas utopique». **Martine Jacques**, elle, présente une analyse de ces situations récurrentes dans *Les Voyages imaginaires* de Garnier (1787), en précisant qu'il y a «tension intra-narrative entre espace intime et espace public et tension méta-narrative, entre effet de réel et effet de fiction».

À cette tension méta-narrative entre réel et fiction vient s'ajouter, par ailleurs, une tension autoréflexive que le roman du XVIII^e développe en son sein, tension accentuée par (ou accentuant) la tension entre le public et le privé. On est, ainsi, au cœur de ce que **Nathalie Kremer** appelle «l'écriture elliptique» (la trajectoire en ovale keplerienne) qui contamine la structure profonde du roman du XVIII^e et, en particulier, le roman-mémoires. Tel est le cas des *Mémoires d'Anne-Marie de Moras* du Chevalier de Mouhy (1739) où «l'écriture n'est possible que dans l'intimité de la sphère privée, en tant que réflexion sur l'espace public, à savoir le monde extérieur au couvent», le couvent (lieu de la parole vraie) se trouvant paradoxalement *dans* le monde (lieu de la parole fausse), au centre de Paris. Dans le cadre de cette mise en abyme (et dans le cadre du paradoxe elliptique), le roman révèle le privé au public à travers une écriture du moi qui est libération de l'espace solitaire du couvent et, en même temps, lieu intime qui se légitime face aux calomnies du public. Analysant également le genre des «Mémoires» au XVIII^e siècle, notamment le rapport complexe que le roman-mémoires entretient avec le discours du mémorialiste authentique, **Katrien Horemans** souligne, en recourant au topos de la *nuda narratio* appliqué à la fiction, la façon dont les deux formes (fictionnelle et authentique) «légitiment chacune le transfert d'un discours personnel de la scène privée à la scène publique», le moi privé romanesque pouvant accéder légitimement, par la «feintise ludique», à la scène publique. On se situe donc véritablement dans le roman des *Lumières*, «entre-les-lieux» du public et du privé, là où l'écriture romanesque se replie sur elle-même et donne à voir le travail de sa fabrication esthétique et éthique. L'étude de **Florence Magnot-Ogilvy**, qui s'attache aux diverses représentations des «scènes de don» dans *Les Illustres Françaises* de Challe, *La Vie de Marianne* de Marivaux et *Les liaisons dangereuses* de Laclos, suggère ce travail de l'écriture autour d'une topique: le don, chez Challe, est pratique d'une sociabilité et d'une circulation d'affects; chez Marivaux, il est substitution perverse entre le

don destiné au public (le don charitable) et le don dévoilé au seul destinataire (le don libertin); chez Laclos, il subit une perversion extrême, dans la mesure où la circulation d'affects entre les amants n'est plus accessible au lecteur, la frontière entre public et privé étant irréversiblement brisée. De même, dans les *Lettres athéniennes* de Claude Crébillon, les *topoi* concernant le langage galant du libertinage et la convention esthétique de l'authenticité du roman épistolaire laissent entrevoir, selon **Ana Alexandra Carvalho**, un équilibre difficile entre le public et le privé, un autre degré de perversion fictionnelle, car l'intérêt que l'auteur porte à la vie privée et libertine d'Alcibiade se justifie dans la juste mesure où elle se répand sur la vie publique de toute la société. Ainsi, «toute expérience privée une fois écrite devient pertinente dans le domaine public»: les *Lettres de Sophie de Vallière* de Marie-Jeanne Riccoboni (1772), les *Lettres de Mistriss Henley* d'Isabelle de Charrière (1784) et *Caroline de Lichtfield*, d'Isabelle de Montolieu (1786), romans épistolaires écrits par des femmes, correspondent, dans la lecture de **Marie-Hélène Chabut**, à une écriture romanesque qui est en train de se faire et de construire sa topique à l'intersection du privé et du public, mettant en scène le passage de l'expérience privée masculine et féminine au roman publié et public.

L'espace d'«entre-les-lieux» du public et du privé est, ainsi, l'espace de la re-présentation, ou plutôt, de la théâtralisation, l'espace de la construction d'une topique du regard (intérieur et extérieur), l'espace de l'auto-contemplation fictionnelle qui révèle et dissimule – la scène pour voir, la cloison, la chambre secrète. L'article qui ferme la quatrième et dernière partie du volume clôt le volume sans pour autant le refermer. En effet, dans «Topiques et topographies de la passion. Des histoires tragiques à la fiction sadienne», **Jean-Pierre Dubost** reprend les dispositifs de la théâtralité et de la narrativité pour interroger la forme de représentation topique de la dialectique du public et du privé «et son articulation fictive dans un espace de fiction commun», à savoir ce «théâtre de la cruauté» qui conduit des histoires tragiques à la fiction sadienne (en passant par *Le Décaméron*, les nouvelles de Bandello et les *Petits Écrits* de Kleist). L'espace d'«entre-les-lieux» sera, de prime abord, dans ce *corpus*, celui de la cohérence topique qui se définit par l'opposition «mais aussi la gémellité» de deux espaces contraires – l'espace public qui représente le cruel théâtre de l'exécution de la loi et l'espace privé/domestique où se donne à voir la passion et ses effets cruels. Exposer publiquement la violence du spectacle de la passion privée, dispositif topique sadien qui assure la cohérence du récit libertin

de l'histoire cruelle (*Les crimes de l'amour; La Marquise de Gange*), n'empêche pas qu'il soit «moralelement 'atopique'». On aboutit, de ce fait, en fin de volume, à une autre dichotomie – topique/atopique – qui instaurerait alors, et ce dès l'origine, un «non-lieu» entre le public et le privé. «Non-lieu» qui serait en fait autant le «non-lieu» des «romans à entrelacs du mensonge de la fiction et de l'authenticité poétique» (Delphine Denis) que le lieu secret du roman d'Ancien Régime dont «le récit se regarde dans un miroir où il se voit différent de lui-même» (Jan Herman).

Qu'il me soit permis, avant de terminer cet «Avant-propos», de remercier ma Collègue Sara Augusto, une très intelligente lectrice du baroque portugais, avec qui j'ai partagé le plaisir d'organiser le XXIV^e Colloque de la SATOR, dans le cadre du Groupe de recherche «Poétiques» du CLP. Je tiens aussi à remercier mes Collègues Maria de Jesus Cabral et Eulalie Pereira qui se sont chargées de la longue révision des articles.

Marta Teixeira Anacleto

PÉCHÉS PUBLICS, VICES PRIVÉS – LE LIVRE DES CONFESSIONS DE MARTÍN PÉREZ

Ana Maria MACHADO

Centre de Littérature Portugaise / Université de Coimbra

Parler de péchés publics, vices privés au Moyen Âge peut sembler une gageure, d'autant que la distinction public/privé n'était pas si évidente au Moyen Âge, et que vice et péché n'étaient pas toujours employés dans le sens qu'on leur attribue actuellement. Cependant, ce binôme renvoie à un état de langue concret, en effet, bien que les premières listes de moines et de docteurs de l'Église¹ énoncent des vices – mot dont le sens littéral n'exprimait ni la conscience ni le consentement que le péché suppose –, une sorte de transfert sémantique et lexical de vice en péché s'est, peu à peu, cristallisé au bas Moyen Âge².

Le déplacement des adjectifs public et privé – du cliché «Vices privés, vertus publiques» vers le binôme synonymique vice/péché – ne constitue pas véritablement un vice de forme. Ce jeu de mots traduit, en vérité, ce qui, au Moyen Âge, était l'objet de punition obligatoire, c'est-à-dire ce qui causait scandale et était témoigné, mais aussi ce qui relevait d'une zone sombre où le confesseur lui-même était interdit, comme on le verra, de pénétrer.

Aux antipodes des innovations technologiques qui permettent à *Big Brother* de nous suivre littéralement, à chaque instant, le Moyen Âge offre le mirage d'une époque trop lointaine dans laquelle l'individu pouvait encore avoir des secrets et où la surveillance était d'une nature tout autre, c'est-à-dire divinement transcendante. En ces temps reculés, le clergé s'acharnait, d'une manière illusoire, à vouloir tout contrôler, grâce à la confession qui devenait, elle aussi, de plus en plus restreinte dans l'espace physique. De la pénitence publique et collective du haut Moyen Âge, qui annonçait *urbi et orbi* les péchés commis, à la confession privée, auriculaire, on a fait un pas de géant dans le domaine du privé.

¹ Pensons, par exemple, aux formulations des *Conférences* de Saint Cassien (c. 360-c. 435) ou aux *Moralia in Job*, de Saint Grégoire le Grand (c. 540-604).

² *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique: doctrine et histoire*, Paris, Beauschesne, s.v. «Démon», col. 853.

Ce clergé vigilant, d'une Église qui se voulait de plus en plus institutionnalisée et obéissante, exécutait les normes établies par divers pénitentiels, et propagées par d'innombrables copies ou traductions. Ces livres d'instruction détaillaient tous les aspects du mal moral que l'homme pouvait pratiquer ou imaginer. Gestes et pensées étaient également surveillés, en dépit des modulations que le temps a permis d'introduire. En effet, au XIV^e siècle, le temps de la pénitence rigide, qui ne s'occupait que des péchés et non de leurs circonstances, touchait à sa fin. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer: dans la première moitié du XII^e siècle, le Décret Gratien rappelait que le jugement du confesseur jouissait d'une place importante dans la pénitence; le IV^e Concile de Latran, en 1215, imposait la confession obligatoire une fois par an; la théologie et le droit canonique se développaient; des auteurs comme Abélard, Bernard de Clairvaux, Hugues de Saint-Victor faisaient de grands progrès dans l'exploration de l'intériorité³. Bien qu'il y eût des précurseurs, le XII^e siècle connut, dans les milieux religieux, un nouvel humanisme; on ne se limitait plus désormais aux seules manifestations extérieures du péché mais on considérait, surtout, leurs conditions, l'intention, les rapports sociaux au sein desquels ils avaient lieu. En conséquence, les nouveaux *Manuels* ou *Sommes de Confessions* deviennent des livres *ad status*, au sens que lui attribue M.-D.Chenu: une catégorie profane qui reflète la position sociale⁴.

À une époque où, dans les milieux religieux, la distinction public vs privé était très nuancée et surtout non formalisée, le *taceat* découle d'une pondération qui n'a pas toujours été aussi absente que le sens commun aurait pu le faire croire⁵. Ce n'est pourtant pas cette idée que la Vulgate historique a diffusée, car les détails qui atténuaient les normes compromettaient les modèles qu'il fallait imposer.

C'est dans ce cadre, et en partant de ces présupposés, que je me propose de mettre en évidence, dans *Le Livre des Confessions* de Martín Pérez, un clerc du XIV^e siècle, les manifestations d'un esprit assez pragmatique qui surprenait par l'articulation entre la rigueur des jugements et des pénitences qu'il imposait aux pécheurs et la condescendance avec laquelle

³ V. José Antunes, *A cultura erudita portuguesa nos séculos XIII e XIV: juristas e teólogos*, Coimbra, FLUC [texte photocopié], 1995, 280-285.

⁴ V. Marie-Dominique Chenu, *La théologie au douzième siècle*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1957, p. 233-244

⁵ Pensons à la réaction de l'Église, à l'égard des martyres et de la condamnation de ceux qui s'offraient volontairement à la mort ou encore au mouvement érémitique et aux conseils de modération des jeûnes.

il conseillait de ne pas dévoiler certains péchés qui risqueraient de provoquer un mal majeur. C'est le cas des seigneurs qui, étant cruels, coléreux et irrationnels, demandaient à leurs vassaux de découvrir et de révéler, si nécessaire, des vols commis chez eux ou alors des signes de folie chez leurs femmes; toutefois il n'était pas conseillé de le faire ni de le dénoncer, si on courait le risque de provoquer la mort des corps et des âmes; si la perte d'une âme était combattue à tout prix, le tabou du sang n'en était pas moins cause de damnation⁶. Martín Pérez prône donc une éthique du silence qui, selon les circonstances et l'évaluation qu'on fait de la personne, interdit de dévoiler les secrets de la maison.

J'essaierai, dans ce contexte et suivant cette tendance, de déterminer les circonstances qui favorisent la tolérance et limitent la considération obsédante du péché et leurs rapports avec le binôme public/privé pour en arriver au préjugé du scandale, un mot qui, au Moyen Âge, dépassait les frontières de son sens actuel et qui était simultanément critère de péché et crible de l'écriture de l'auteur.

Le Livre des Confessions fut rédigé en castillan, vers 1316, et fut traduit en portugais, en 1399. Et, bien que l'on n'en ait conservé que les I^{ère} et III^e parties, tout semble indiquer qu'il en ait existé une traduction intégrale⁷. En effet, la répercussion au Portugal est attestée non seulement par les manuscrits⁸ mais aussi par les notices qu'en donnent les répertoires des bibliothèques médiévales et la commande de Fernand, l'Infant Saint⁹.

Expressément adressé aux clercs moins instruits, il devient aussi un manuel d'éducation de la conscience morale des laïcs, tourmentés par les doutes que les changements sociaux engendraient. Tout l'intérêt de cette œuvre repose justement sur les nuances qu'il introduit, des appels à la discrétion, au secret même, reconnaissant que, parfois, le silence excelle la parole, tels sont les risques de la divulgation ou son inconséquence¹⁰.

⁶ V. Martín Pérez, *Livro das confissões*. Partes I e II. Edição de José Barbosa Machado e Fernando Torres Moreira. Publicações Pena Perfeita, 2005, cap. 8, p. 178.

⁷ V. Martín Pérez, *Libro de las confesiones. Una radiografía de la sociedad medieval española*, ed. crítica, introducción y notas por Antonio García y García, Bernardo Alonso Rodríguez, Francisco Cantelar Rodríguez, Madrid, Biblioteca de Autores Cristianos, 2002, p. XIX.

⁸ À la Bibliothèque Nationale du Portugal on conserve le manuscrit du monastère d'Alcobaça 377/*olim* 251, fs. 1r-92v, avec la première partie, le ms. alc. 378/*olim* 252, fs. 1r-104v, avec la troisième partie, tous les deux écrits en 1399, et des fragments de la troisième partie aux fs. 126v-141r du ms. alc. 213/*olim* 274.

⁹ V. M. Pérez, 2005, p. 12.

¹⁰ V. M. Pérez, 2005, les chapitres 3 à 11, de la II^e partie (de la I^{ère}), sur les serments, le quatrième rameau de l'orgueil, p. 172-185.

On verra que, quoique ces manuels aient été assez explicites dans le domaine des déviations, ils transmettaient aussi une claire éthique du silence sous-jacente au discours du clerc. Par exemple, le chapitre dédié à la pénitence de la luxure bien que riche en détails concernant les références à toute sorte de pratiques condamnables, se réserve le droit d'employer le latin dans les cas qu'il considère comme osés et, qui, avec une proverbiale misogynie, ont pour sujet les femmes¹¹.

Pour évaluer la présence de la dichotomie public *vs* privé dans ce *Livre*, qui démontre une connaissance assez profonde de concepts théologiques et juridiques, comme le *Décret* de Gratien, qu'il cite abondamment, il faut saisir le sens que l'auteur attribue aux oppositions qu'il établit : public /caché (j'utilise, ici, les mots du texte), et ses variantes scandale / secret, découvrir / occulter.

Selon la dichotomie classique qui relève du droit romain ancien, la sphère publique vise le bien de l'état, donc, le collectif, le bien commun, tandis que le domaine privé est d'utilité singulière¹². Cependant, bien souvent, les oppositions du clerc Martín Pérez s'écartent de la perspective juridique, sauf lorsqu'il fait référence à la vérité de la justice et aux juges¹³. Dans ce cas, il accepte ce qui était la pratique usuelle, au nom du bien commun : quand l'application de la justice ne garantit pas la vie, la sûreté ou la paix des corps et des âmes, il est possible d'atténuer ou de différer la peine, de peur qu'elle ne génère beaucoup de morts, de batailles ou de guerres. Mais, aussitôt, il rappelle que les juges doivent toujours demander conseil à Dieu. Or, ce Dieu omniscient et omniprésent est représenté par des hommes dont l'intelligence est limitée – «les hommes spirituels» – et qui ne sont pas toujours illuminés par la clairvoyance divine. C'est pourquoi, dans ces conditions, il faut se circonscrire à des situations toutes humaines, distinguant ce qui s'offre au public,

¹¹ Absent dans la traduction portugaise, mais conservé dans l'édition castillane. V. ch. 50 de la III^e partie pp. 603-606. V., v.g., «quien fizo pecado *cum brutis*», «E si la muger fizo forniçio *cum alia mediante aliquo instrumento adinuento*» ou «*cum aliquo instrumento in seipsa*», p. 604.

¹² Transmise, par exemple, par le *Corpus iuris* de Justinien (siècles V-VI). Pour Norberto Bobbio, cette séparation suppose une différenciation préalable entre le groupe et ses membres ou entre la société et les groupes qui la constituent, la famille, par exemple, ou encore entre un pouvoir central qui s'impose aux périphériques. En corollaire se profile une autre opposition entre la loi qui domine tout le monde et le contrat qui régit les rapports que les individus établissent entre eux. Pendant longtemps, le droit privé a dominé, appliqué à la famille, à la propriété, aux contrats et aux testaments. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que le droit public commence à émerger. V. «Público/privado», in *Enciclopédia Einaudi* 14 (1989), Lisboa, Imprensa Nacional – Casa da Moeda, p. 176-190.

¹³ V. M. Pérez, 2005, I,II, chap. 58, p. 227.

donc témoigné par d'autres, et ce qui se passe en petit comité, voire en secret, suivant une perspective qui s'ancre plutôt dans l'histoire des mentalités. Lorsque, dans les années 1980, Georges Duby rappelait, dans *L'Histoire de la vie privée*, que ce concept, tel qu'on l'entend aujourd'hui – je me demande s'il n'est pas en voie d'extinction –, était une nouveauté au XIX^e siècle, il admettait qu'il s'agissait plutôt de construire sa pré-histoire, ne s'écartant pas de l'étude «de la vie quotidienne, à propos de la demeure par exemple de la chambre, du lit, ne point glisser vers une histoire de l'individualisme, voire une histoire de l'intimité». L'auteur s'éloigne donc du concept juridique pour cerner ce qui, «oppose au public, ouvert à la communauté du peuple et soumis à l'autorité de ses magistrats, le privé», c'est-à-dire

une zone d'immunité offerte au repli, à la retraite, (...) où l'on se détend, où l'on se met à l'aise (...).Ce lieu est de la familiarité. Il est domestique. C'est aussi celui du secret.

Autrement dit, il s'agit là d'un espace où se déploie ce «que l'on procède de plus précieux, qui n'appartient qu'à soi, ce qui ne regarde pas autrui, ce qu'il est interdit de divulguer, de montrer»¹⁴.

Or, si on y introduit le regard de Dieu, le domaine du privé n'est alors qu'illusion, comme le montre cet ouvrage et bien des récits médiévaux – et je ne citerai que la *Vie de Tarsis*, divulguée par les *Vitae Patrum* et par leurs successives traductions.

En effet, la doctrine de l'*occulta cordis* défend la révélation du Moi intérieur, accessible exclusivement à Dieu et à quelques privilégiés, car tous les autres qui y arrivent sont suspects de magie, d'astrologie et de toute sorte d'activités prosrites¹⁵. À ce titre, l'œuvre de Martín Perez est tout à fait illustrative et fournit des exemples à foison: dans la dissertation sur la première branche de l'orgueil, la désobéissance, on trouve toute sorte d'activités défendues puisqu'elles ont la prétention de pénétrer les secrets de Dieu, en répondant, par des divinations ou des enchantements, aux difficultés des hommes qui, devant des calamités, des maladies ou la mort du bétail, refusent de souffrir au nom de Jésus¹⁶.

Cet interdit s'étend aussi à ceux qui jugent faussement les intentions cachées de tous sauf de Dieu. L'analyse détaillée des comportements

¹⁴ V. «Préface à l'Histoire de la vie privée», in Philippe Ariès et Georges Duby (orgs.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Éditions du Seuil, 1985, p. 10.

¹⁵ V. Peter Von Moos, «*Occulta cordis*. Contrôle de soi et confession au Moyen Âge. I. Formes du silence», in *Médiévales* 29 (1995). *L'étoffe et le vêtement*, p. 131-140.

¹⁶ V. M. Pérez, 2005, I,II, chap. 1, p. 170.

évoque, toujours à propos de l'orgueil, mais maintenant dans la perspective des péchés de la langue, les autocensures des religieux qui peuvent les entraîner à l'auto-éloge¹⁷. En fait, s'ils se vantent, ils sont censurés; et s'ils se font des reproches, même en disant la vérité, ils font aussi preuve d'orgueil. Ainsi, il faut absolument éviter ce péché car il n'est connu qu'à travers la confession de celui qui le commet.

Par ailleurs, la réaction psychosomatique du corps était apparemment plus acceptable. Bien qu'objet de tromperies, la médecine et la philosophie morale la voyaient comme un moyen d'accéder à l'entité cachée¹⁸. Martín Pérez semble accepter ces thèses en concédant que, lorsque quelqu'un ne parle pas avec la bouche, mais dit le mal dans sa conscience, cela se manifeste par des rictus étranges de la bouche et du nez, en signe de mécontentement¹⁹.

À côté de ce moi qu'il faut occulter, dans ce Moyen Âge si controversé, on décèle aussi le moi qui s'expose. Saint Augustin, le fondateur de l'autobiographie et de la confession chrétienne, a beaucoup contribué, surtout, à partir du XII^e siècle, à ce que Chenu a appelé «l'éveil de la conscience»²⁰. À la problématique de l'intention et des circonstances du péché, les manuels de confession du XIII^e siècle ont ajouté la place des divers métiers et de l'individu dans la société. Ainsi, le travail, vu le développement agricole, commercial, économique, est perçu, lui aussi, de façon différente, n'étant plus une condamnation, comme au début du Moyen Âge, et ce même si le Livre de la Genèse en restait toujours le fondement. Néanmoins plusieurs facteurs en ont changé la lecture, notamment la théologie du travail qui voit le jour au XII^e siècle²¹, ce qui explique qu'on arrive à ce *Livre des Confessions* destiné aussi aux nouveaux *laboratores*. C'est pourquoi, d'une façon assez suggestive, le péché auquel Martín Pérez consacre le plus de pages est l'avarice de la bourgeoisie naissante, non seulement à cause de son rapport avec l'essor économique, les nouveaux métiers, le concept de travail, mais aussi pour répondre aux doutes que tous ces changements suscitaient chez les laïcs et, bien sûr, à leurs confesseurs²².

¹⁷ V. M. Pérez, 2005, I,II, chap. 45, p. 211.

¹⁸ V. P. Von Moos, 1995, p. 137-138.

¹⁹ M. Pérez, 2005, I,II, chap. 5, p. 213.

²⁰ V. *L'éveil de la conscience dans la civilisation médiévale*, Montréal, Institut d'Études Médiévales, 1969.

²¹ V. Jacques Le Goff, «Mester e profissão segundo os manuais de confessores da Idade Média», in *Para um novo conceito da Idade Média; tempo, trabalho e cultura no Ocidente*, Lisboa, Editorial Estampa, 1989, p. 151-167.

²² M. Pérez, 2005, I, I, chap. 22-36, p. 68-78.

Outre les métiers et les responsabilités dans la société et la conséquente pondération casuistique, caractéristique de l'époque, on s'aperçoit qu'il existe d'autres critères, appliqués même dans l'abstrait et présents surtout dans le premier livre, parmi lesquels je retiendrai l'oscillation entre tolérance et austérité.

La peur des conséquences est l'une des circonstances atténuantes que Martín Pérez envisage quand il conseille au confesseur de ne pas encourager la rétractation dans la mesure où, en raisonnant, il comprend qu'il pourrait éveiller le danger d'un combat, de sang ou de mort de la part de la justice ou de quelque autre entité²³. Une sorte de protection s'instaure donc et le jugement ecclésiastique prévaut sur le temporel, en se fondant sur la théorie du moindre mal. En revanche, le prêcheur, lui, est le seul à pouvoir dénoncer la vérité et à en mourir²⁴.

En l'occurrence, l'analyse du contexte détermine quelques exceptions: le manque de respect du Dimanche peut être admis en temps de guerres, de tempêtes ou de grand besoin²⁵; la pauvreté, l'âge, le sexe et la maladie sont aussi des critères qui peuvent amenuiser la rigueur. À propos de la vie religieuse et du consentement des parents, le clerc cite Saint Jérôme: s'ils lui barrent la porte pour l'empêcher de sortir, leur fils peut bien les fouler aux pieds, s'il ne parvient pas à sortir autrement. Malgré tout, d'après Martín Pérez, si les parents approuvaient son choix, s'ils étaient trop vieux et pauvres et s'ils n'avaient personne pour les soigner, il serait préférable que leur fils demeurât chez eux²⁶.

Une pondération semblable s'applique aux jeûnes, exemptant ceux qui sont si pauvres qu'il leur faut labourer la terre pour se nourrir²⁷, et à l'abstinence²⁸, où chacun doit agir selon la constitution de son propre corps. Le clerc remarque même que l'abstinence est aussi dangereuse que la glotonnerie. Le confesseur ne doit intervenir que si, par la grâce de Dieu, il a connu la complexion de chacun d'entre eux. Notons bien que cet appel à l'équilibre n'est pas seulement adressé au confesseur, mais aussi à tous les chrétiens dont la responsabilité individuelle est ainsi reconnue.

L'ordre de ne pas prononcer certains mots, sous peine de terrifier le pécheur ou de le perdre, s'énonce, par exemple, à propos du parjure²⁹.

²³ M. Pérez, 2005, I.II, chap. 45, p. 214.

²⁴ M. Pérez, 2005, I.II, chap. 57, p. 225.

²⁵ M. Pérez, 2005, I.II, chap. 12, p. 185.

²⁶ M. Pérez, 2005, I.II, chap. 56, p. 224.

²⁷ M. Pérez, 2005, I.II, chap. 43, p. 207-208.

²⁸ M. Pérez, 2005, I.II, chap. 44, p. 209.

²⁹ M. Pérez, 2005, I.II, chap. 3, p. 173.

De fait, le clerc conteste ouvertement les autorités et conseille au confesseur de ne pas considérer toutes les formes de parjure comme des péchés mortels, afin d'éviter le désespoir du pénitent, car si quelques-uns ont confiance et réussissent à s'amender, d'autres penseront que le confesseur leur ment et ils faibliront.

Une autre motivation explique l'absence d'énumération des modalités du péché de la luxure, si bien qu'on y voit le même avertissement au regard de l'identification du péché mortel: les questions qu'on adresse au pécheur doivent être posées de façon prudente et discrète, c'est-à-dire que les turpitudes ne doivent pas être détaillées et les demandes ne doivent pas chercher à tout dévoiler, en raison des dangers encourus; mais, en même temps, il suggère que le confesseur, par des mots bons et honnêtes, s'efforcera de découvrir d'autres péchés cachés par la honte³⁰. Bien que la luxure ne soit pas le péché le plus développé dans ce Manuel – mais l'avarice, comme on l'a vu, le péché de la bourgeoisie naissante –, il n'en reste pas moins qu'il est le plus marqué par la pudeur du langage.

Dans cette analyse, j'ai surtout retenu les péchés capitaux mais, même dans ce cas, Martín Pérez combine plusieurs traditions, en introduisant les fautes contre les dix commandements et les péchés de la langue. En effet, Martín Pérez les condamne radicalement à une exception près, les mots oisifs qui, à première vue, ont un traitement plus modéré. D'abord, ils sont rangés dans la catégorie de ce qui ne semble ni bon ni mauvais³¹. Pourtant, ils sont source de scandale, sans que celui qui les prononce ne s'en rende compte, et doivent donc être évités. Mais sur quel fondement? Les paroles de Jésus (Mt 12: 36), les Proverbes de Salomon (10: 19) ou encore l'*exemplum* de la femme qui a péché en raison de celui qui racontait les amours de Fleur et Blanche fleur³². Apparemment, même si cette histoire ne lésait personne, on craignait ses effets sur les chrétiens. Il reprend d'ailleurs d'autres situations analogues, toujours dans le domaine de la littérature. À plusieurs reprises, dans l'œuvre, on accuse les jongleurs, non seulement à cause du spectacle répréhensible, mais surtout des vers satiriques où ils dévoilaient les fautes et les faiblesses d'autrui³³. On s'acharne ainsi contre tous ceux qui racontent des romans et des faits du monde, surtout s'il s'agit de mensonges ou de folies. On vise, de surcroît, les maîtres qui racontent aux écoliers de vaines histoires,

³⁰ M. Pérez, 2005, I.I, chap. 20-21, p. 65-68.

³¹ M. Pérez, 2005, I.II, chap. 54, p. 221.

³² M. Pérez, 2005, I.II, chap. 53, p. 221.

³³ M. Pérez, 2005, I.II, chap. 45, p. 213-214.

surtout si elles ont trait à l'amour mondain. Dans la II^e Partie du Livre, ils seront encore accusés de péché d'orgueil à cause de leurs métiers, au prétexte paulinien que la science fait enfler de vanité.

Néanmoins, le *Livre des Confessions* n'est pas vraiment riche en *exempla*. Ainsi, lorsque l'auteur veut démontrer ses thèses, il se sert plutôt d'allusions, d'épisodes ou de personnages, en général des saints connus. En revanche, il cite directement lorsqu'il fait appel à la Bible et surtout aux paroles de Jésus. Dans le chapitre sur les scandales du dit, l'auteur semble s'amuser avec les charmes du récit et convoque une autre histoire biblique qu'il interprète à son gré. L'aventure de Susanne, sauvée par Daniel (Daniel 13), est, peut-être, l'une des plus développées dans le *Livre des confessions* et, j'oserais dire, celle qui est, aux yeux du monde actuel, la plus choquante en ce qui concerne la culpabilité, car cette femme a été faussement accusée d'adultère par deux vieux juges qui s'étaient laissé séduire en la voyant se promener dans le verger. Dans la version de Daniel, la confiance extrême de Susanne garantit l'absolution de l'accusation publique, mais, chez Martín Pérez, elle est condamnée pour oisiveté puisqu'«Il semble chose oisive de se promener dans le verger, car elle pouvait bien l'éviter»³⁴. Il ne faut pas oublier que la présumée coupable était une femme et qu'ils étaient tous juifs. Considérant l'anathème qui retombe, dans l'œuvre, sur les adversaires des chrétiens, on n'a peut-être pas de raisons d'être surpris.

Quoi qu'il en soit, la situation n'est pas vraiment originale, bien que les instruments d'analyse en soient différents. En vérité, de même qu'aujourd'hui on cherche dans les neurosciences des explications pour les comportements marginaux, immoraux, condamnables, lorsque les Manuels des Confesseurs ne discernaient pas la cause du péché chez l'individu, ils en cherchaient les motivations reprochables dans le comportement conscient ou involontaire³⁵ d'autrui, comme s'il s'agissait d'un effet pavlovien! On voit, on pèche – le regard est depuis toujours source de péché – comme si le libre arbitre n'existait pas. C'est justement dans ces cas extrêmes que Martín Pérez nous révèle sa vision la plus radicale.

Même si l'auteur ne convoque pas l'argument du scandale dans les cas de Blanchefleur et de Susanne par rapport au péché de luxure, c'est bien de scandale qu'il s'agit. Il faut rappeler, qu'au Moyen Âge, le mot «scandaleux» n'est pas seulement ce qui provoque l'indignation, mais surtout ce qui peut conduire à une faute de jugement ou d'imitation. C'est

³⁴ M. Pérez, 2005, I.II, chap. 53, p. 222. Ma traduction.

³⁵ V. l'épigraphe du chap. 53. Pérez, 2005, I.II, p. 221.

pourquoi le danger du scandale ne retombe pas seulement sur celui qui le commet. Sa gravité advient de tout ce qu'il cause chez autrui. C'est donc sa dimension publique ou provocante qui le rend si pernicieux, attirant tous ceux qu'il contamine. Même si on n'agit pas dans l'intention de provoquer les autres, on pèche dès que les autres pêchent publiquement; à ne pas douter:

si un seul homme pêche publiquement dans un petit village ce n'est qu'un autre homme qu'il provoque, mais tous les autres. Car une seule façon de pécher en public fera d'autres pécher de plusieurs façons³⁶.

Bien que soumis au droit privé, ce qui était reprochable dans le péché c'était dimension publique; témoigné par d'autres, il devenait pernicieux, épidémique. Scandale est le mot que l'on utilise et qui traduit le mieux l'influence qu'il exerce sur l'autre, ou plutôt les autres. Si le seul témoin était Dieu, il n'aurait pas cet effet domino. Dans le *Livre des Confessions*, ce ne sont plus les couches illustres qui ont le plus de responsabilité; en public, l'individu devenait aussi de plus en plus responsable de lui-même et de ce qui l'entourait.

³⁶ M. Pérez, 2005, I.II, chap. 53, p. 217. Ma traduction.